

Correction du TP en salle informatique sur les symboles de la République

Symbole n°1 : Le coq

- 2) Ce symbole est né pendant l'Antiquité. *Gallus* signifiait à la fois « coq » et « gaulois ».
- 3) Ce symbole n'est jamais devenu officiel mais on le retrouve sous la III^{ème} République sur la grille du Parc de l'Elysee et sur les monnaies. On trouve le coq sur le sceau de la France. Le coq sert surtout à évoquer la France à l'étranger (ex : foot)

Symbole n°2 : Le drapeau tricolore

- 2) Ce symbole est né pendant la Révolution française. Le bleu et le rouge sont les couleurs de Paris et le blanc la couleur de la monarchie.
- 3) Le drapeau tricolore est devenu un symbole officiel le 15 février 1794 par la loi du 27 pluviôse an II. Les constitutions de 1946 et 1958 (art 2) en ont fait un emblème national de la République.

Symbole n°3 : Le sceau

- 2) Le sceau était détenu pendant l'Ancien Régime par les personnages les plus importants du royaume.
- 3) Le sceau de la République est devenu définitif le 8 septembre 1848 sous la II^{ème} République.

Symbole n°4 : La devise de la République

- 2) La devise de la République est née sous la Révolution française.
- 3) Ce symbole est devenu officiel lors de la Constitution de 1848 et repris dans les Constitutions de 1946 et 1958.
- 5) Ce symbole se trouve sur le fronton des bâtiments officiels et sur les anciens francs.

Symbole n°5 : Marianne

- 2) Ce symbole est né sous la Révolution française.
- 3) Ce symbole est officiel à partir de la III^{ème} République
- 4) Ce symbole est une allégorie qui représente la Liberté et la République.
- 5) On trouve ce symbole dans les mairies, sur les timbres-poste.

Symbole n°6 : Le 14 juillet

- 2) Ce symbole célèbre la fête de la Fédération : le 14 juillet 1790 qui elle-même célèbre la Prise de la Bastille le 14 juillet 1789.
- 3) Ce symbole est devenu officiel le 6 juillet 1880 par la loi Raspail.

Symbole n°7 : La Marseillaise

- 2) Ce symbole est né pendant la Révolution française.
- 3) La Marseillaise est devenue un symbole officiel en 1879 sous la III^{ème} République et est réaffirmée dans les Constitutions de 1946 et 1958.
- 4) Ce symbole est un hymne à la liberté.
- 5) L'auteur de l'hymne national est Rouget de Lisle.